

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin
Commune d'ODRATZHEIM

Procès Verbal des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 octobre 2006
Convocation du 19 octobre 2006

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres présents : Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire, M. Roland KUHN, Adjoint au Maire
Mme Marcelle WENDLING,
MM. Florent HECKMANN Bernard HELLER, René SCHEER, Raymond SCHUHMACHER,
Rémy SEYFRITZ, Raymond ZERRINGER,
Conseillers municipaux

Membres excusés:

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2006,
2. Réalisation d'un emprunt,
3. Subventions aux associations,
4. Subvention valorisation du Patrimoine,
5. Bulletin municipal : fixation des tarifs des annonces,
6. Logement école : travaux à effectuer
7. Congrès des maires : participation
8. SIVOM Allenwiller : avance sur travaux maison forestière
9. Approbation de devis
10. Divers et informations

En ouvrant la séance du conseil municipal, le maire François JEHL tient à présenter, au nom de l'ensemble des collègues, les condoléances à Monsieur Bernard HELLER à la suite du décès de sa mère et lui demande de relayer son message de sympathie à tous les membres de la famille.

65/06. Approbation du PV du Conseil Municipal du 14 septembre 2006 :

Le procès verbal de la séance du 14 septembre 2006 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et rédaction proposées.

66/06. Réalisation d'un emprunt :

Vu la délibération n° 61/06 du 14 septembre 2006 autorisant le maire à consulter un organisme bancaire,
Vu la nécessité de réaliser un emprunt pour financer les travaux de transformation d'un bâtiment existant en mairie pour un montant total de 190 000,00 Euros,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant, pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L515-13 à L 515-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré,

- décide de contracter le prêt suivant :
 - Montant : 190 000,00 Euros (cent quatre vingt dix mille Euros),
 - Durée du prêt : 13 ans et 10 mois,
 - Taux d'intérêt : Fixe au taux de 4,17 %,
 - Versement des fonds : le 05 décembre 2006,
 - Commission d'engagement : 0,1 % du montant du prêt,
 - Échéances de remboursement : périodicité annuelle.

- **Mode d'amortissement :**
 - Le mode d'amortissement s'opèrera en échéances constantes,
 - Le profil d'amortissement du prêt résultant du versement des fonds le 5/12/06, du paiement de la première échéance le 01/04/07 et de la deuxième échéance le 01/10/2007 génère une charge budgétaire annuelle équivalente à celle d'un emprunt aux taux de 3.52 % de même montant avec une première échéance 12 mois après le versement des fonds et une deuxième échéance 12 mois après la première échéance, les échéances suivantes étant positionnées dans les deux cas à intervalles réguliers de 12 mois.
- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

67/06. Subventions aux associations :

Vu la demande du 4 octobre 2006 de l'association des jeunes sapeurs pompiers « FUTURA »,

Sur proposition du maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'octroyer une subvention de 135 €uros correspondant à 45 € par jeune de la commune, sachant que trois jeunes participent à la formation de jeune sapeur pompier
- charge le maire d'en effectuer le mandatement par le compte 6745

68/06. Subvention valorisation du patrimoine :

Vu les délibérations n°35/01 du 18/06/01 et n°46/01 du 06/09/01 mettant en place la subvention valorisation du patrimoine et son règlement,

Vu l'étude du dossier soumis à la commission des Bâtiments,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Roland KUHN, Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- Décide d'octroyer la subvention valorisation du patrimoine au bâtiment de Mme. et M LEBOUTET sis au 1 rue principale pour la mise en peinture de la façade (sur la partie visible de la rue) tel que stipulé dans le règlement,
- Décide d'octroyer une subvention pour un montant de 174,04 €uros selon le détail suivant :
 - 76 m² à raison de 2,29 €uros / m², soit 174,04 €uros.
- Charge le maire d'en ordonner le mandatement par le compte 6745 du budget primitif 2006.

69/06. Bulletin municipal : fixation des tarifs annonces :

Vu le devis de l'imprimerie PAJ pour la réalisation du bulletin municipal 2006 pour un montant de 2 152,80 €uros, entendu les explications du maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- fixe le prix des annonces de la manière suivante :

1/8 de page	60,00 €uros
1/4 de page	75,00 €uros
1/2 de page	115,00 €uros
1 page entière	220,00 €uros

- charge le maire de faire appel aux annonceurs et l'autorise à émettre les titres correspondants.

70/06. Logement école : travaux à effectuer:

Le maire expose qu'après une visite des adjoints et de lui-même des travaux de remise en état et en conformité s'avèrent indispensables pour permettre la relocation du logement du bâtiment de l'école ;

Entendu les explications du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- charge la commission bâtiment de faire un état des lieux et de lister les travaux à effectuer
- charge le maire de faire établir des devis par les diverses entreprises susceptibles de devoir intervenir.

71/06. Congrès des Maires de France : participation :

Vu l'inscription de Monsieur le Maire au Congrès de l'Association des Maires de France qui se tiendra les 21, 22 et 23 novembre 2006 à PARIS,

Vu l'intérêt d'une telle manifestation,

Le conseil municipal, à l'unanimité et après délibération,

- décide d'émettre un ordre de mission à Monsieur François JEHL pour y représenter la commune,
- décide de la prise en charge des frais d'inscription au Congrès.

72/06. SIVOM d'Allenwiller : participation aux travaux :

Vu les explications de Monsieur Florent HECKMANN concernant les travaux effectués dans la maison forestière d'Allenwiller,

Vu la délibération du conseil du SIVOM d'Allenwiller du 23 octobre 2006 concernant les travaux envisagés,

Le conseil municipal, à l'unanimité et après délibération,

- décide de modifier le budget primitif de la manière suivante :

Compte 2184 Op. 82	- 1 130,00 Euros
Compte 20415	+ 1 130,00 Euros

- charge le maire de mandater la somme au SIVOM d'Allenwiller.

Ces mouvements n'affectent aucunement le niveau global des crédits votés lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2006.

73/06. Approbation de devis :

Vu les remarques de l'Architecte des Bâtiments de France concernant le remplacement des menuiseries extérieures du centre culturel,

Considérant qu'il convient de respecter la qualité architecturale du bâtiment du fait de sa situation,

Vu le devis proposé par l'entreprise ACTEA,

Entendu les explications du maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité et après délibération,

- accepte le nouveau devis pour un montant de 8 735,54 Euros HT et 10 447,70 Euros T.T.C.
- décide de modifier le budget primitif comme suit :

Compte 2184 Op. 82	- 1 000,00 Euros
Compte 21318 Op. 113	+ 1 000,00 Euros

- charge le maire de passer commande des travaux.

Ces mouvements n'affectent aucunement le niveau global des crédits votés lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2006.

74/06. Divers et communications :

- La **déclaration de travaux** suivante a été acceptée :
 - DT 067 354 06 H0014 : Mme et M. Patrick ANDRES, 6, Rue des Lilas pour un abri de jardin en date du 24 octobre 2006,
- Dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision du Plan d'Occupation des Sols à transformer en Plan Local d'Urbanisme, le maire rappelle une nouvelle fois les dates auxquelles le commissaire enquêteur est présent en mairie. Ces dates sont :
 - Le 03 novembre de 09h à 12h,
 - Le 08 novembre de 14h à 18h,
 - Le 17 novembre de 15h à 18h,
- Le Préfet du Bas-Rhin a autorisé les **magasins à ouvrir** les dimanches 10 et 17 décembre 2006 de 14h à 18h30 et le 24 décembre de 9h à 13h,
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les **subdivisions de la DDE** de Wasselonne, Molsheim, Hochfelden, Strasbourg et une partie de Saverne sont regroupées et réparties sur l'unité territoriale Centre dont le siège est à Wasselonne. Une réunion d'information est prévue à ce sujet,
- Une demande émanant de l'association **Yapluka MT-TEAM** et concernant la mise à disposition d'un terrain pour des engins miniatures est évoquée et rejetée par l'ensemble des membres, en raison d'un manque de place et des nuisances sonores éventuelles que cela risquerait de provoquer aux abords des habitations,

- Une discussion relative au démarrage des travaux à la nouvelle mairie et plus particulièrement concernant le **mur séparant la propriété communale de celle de Madame et Monsieur Gabriel WINTZ** s'engage. Mme et M. WINTZ souhaitent se porter acquéreurs, auprès de la commune, d'une bande de terrain d'une largeur d'environ 1,50 mètre sur toute la longueur du terrain communal jouxtant leur propriété. Cela impliquerait également de déplacer le mur dont la démolition n'était prévue que partiellement. Les membres du conseil demandent au maire de faire une estimation plus précise des divers coûts liés à cette opération de manière à pouvoir faire une proposition concrète à Madame et Monsieur Gabriel WINTZ. Parallèlement, une estimation sera sollicitée auprès du service des domaines.
- Le **différend** opposant Messieurs LEGER et OSTER a conduit Monsieur le Maire à convoquer la Chambre d'Agriculture afin de réaliser une inspection des règles liés à leurs services. La Chambre d'Agriculture a attesté que l'exploitation de Monsieur OSTER était en conformité avec le règlement.
- Une **demande de logement** émanant de Melle KUHN-BARBEY a été faite en mairie. Le logement de l'école, vacant depuis le 1^{er} novembre pourrait lui être proposé après travaux.
- La date du **prochain Conseil Municipal** sera fixée ultérieurement.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance.

Le Maire,
François JEHL